

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018

24 mai 2006

SOMMAIRE

Aqueduct Capital, S.à r.l., Luxembourg	48841	Louisiane S.A., Luxembourg	48818
Aqueduct Capital, S.à r.l., Luxembourg	48843	Planfin S.A., Luxembourg	48860
Bay Bridge S.A., Luxembourg	48853	SES ASTRAnet S.A., Betzdorf	48857
Camlux A, S.à r.l., Luxembourg	48820	SES ASTRAnet S.A., Betzdorf	48859
Coiffure Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48820	SES Astra S.A., Betzdorf	48850
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48833	SES Astra S.A., Betzdorf	48851
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48833	SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf	48851
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48833	SES Capital Luxembourg S.A., Betzdorf	48853
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48833	SES Global Africa S.A., Betzdorf	48849
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48834	SES Global Africa S.A., Betzdorf	48850
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48834	SES Global Europe S.A., Betzdorf	48843
Coiffures Dumont S.A., Huldange-Schmiede	48834	SES Global Europe S.A., Betzdorf	48845
Cosmetics Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48862	SES Global Latin America S.A., Betzdorf	48854
D. Carette S.A., Oberwampach	48818	SES Global Latin America S.A., Betzdorf	48856
Doks S.A., Luxembourg	48830	SES Global Participations S.A., Betzdorf	48845
Faldo Holding S.A., Luxembourg	48856	SES Global Participations S.A., Betzdorf	48847
Faldo Holding S.A., Luxembourg	48857	Suco S.A., Luxembourg	48854
Finro S.A., Luxembourg	48840	Suco S.A., Luxembourg	48854
KPMG Global Advisory Support, S.à r.l., Luxembourg	48834	Vertime S.A., Luxembourg	48859
Largo Lux S.A., Luxembourg	48817	Vienna IV, S.à r.l., Luxembourg	48847
Lomax, S.à r.l., Beckerich	48861	Vienna IV, S.à r.l., Luxembourg	48848
Lomax, S.à r.l., Beckerich	48862	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg	48862

LARGO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 113.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

J. Khelili / S. Sorce

Administrateur / Administrateur

(023829//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

48818

D. CARETTE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 33.
R. C. Luxembourg B 108.151.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2004 de la D.CARETTE S.A. tenue à Oberwampach que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Carette Daniel, Maison 33, demeurant à L-9673 Oberwampach,
- Madame Merckaert M-Marie, Maison 33, demeurant à L-9673 Oberwampach,
- Monsieur Carette Serge, 50, av. Croix du Feudemourant à B-1410 Waterloo,

et le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur Gilis André demeurant à L-6462 Echternach,

ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2006, réf. DSO-BM00315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(916062/557/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

LOUISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.626.

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LOUISIANE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 13 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 237 du 22 septembre 1983, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par-devant notaire Marc Lecuit de résidence à Redange-sur-Attert en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938 du 21 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ali Sherwani, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Zareba-Schmit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie Maffei, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente de l'article 11 alinéa 1^{er} des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième mardi du mois de juin à quinze heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 11 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Follows the English version of the present deed:

In the year two thousand and six, the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as LOUISIANE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on July 13th, 1983, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 237 of September 22nd, 1983. The Articles of Incorporation, which have been amended several times, have been amended the last time by deed of notary Marc Lecuit, residing in Redange-sur-Attert, on June 29th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, number 938 of September 21st, 2004.

The meeting is presided by Mr Ali Sherwani, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Nathalie Zareba-Schmit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Maffei, residing professionally in Luxembourg.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendement of the date of the annual General Meeting.

2) Consequent amendment of Article 11 paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual General Meeting so that it should from today on be held on the second Tuesday of the month of June at three p.m.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 11 paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolution, which will read as follows:

«**Art. 11. paragraph 1.** The annual General Meeting is held on the second Tuesday of the month of June at three p.m. in Luxembourg, at the Company's Headoffice, or at any other place to be specified in the convening notices.»

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at seven hundred Euro (700,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in French and followed by an English translation; at the request of the parties and in case of divergences between the French and the English version, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Signé: A. Sherwani, N. Zareba-Schmit, N. Maffei, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} mars 2006, vol. 470, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 mars 2006.

M. Schaeffer.

(022068/5770/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

COIFFURE DUMONT S.A., Société Anonyme.**Enseigne commerciale: HAIR COIF.**

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

DISSOLUTION

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 octobre 2005 à 10 heures

Présents: Actionnariat complet:

1/ Jean-Luc Dumont	290
2/ Dominique du Chastel	10
	300 Actions

3/ Mlle Dumont Caroline et David Dumont: Administrateurs.

Ordre du jour

Clôture des activités de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sis route de Stavelot, 61 à 9964 Huldange-Schmiede.

*Débats et décisions*Après étude du dossier, il est décidé, avec effet au 1^{er} novembre 2005, que la succursale établie à Huldange-Schmiede, 9964, route de Stavelot, 61, N° TVA: 1996 3200 806 inscrit le 21 septembre 1998 au Registre de Commerce des Sociétés de Diekirch au N° B 4.903 et sera définitivement clôturée au 1^{er} décembre 2005.

L'Assemblée charge, l'Administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc Dumont, de procéder à toutes les formalités nécessaires à la clôture de la succursale luxembourgeoise.

Elle décide aussi que les archives seront conservées au siège de la PRANA, S.à r.l., 2A, rue de la Libération à L-8245 à Manner.

La séance est levée à 12 heures.

Les Actionnaires

J.L. Dumont / D. du Chastel

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(916226//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

CAMLUX A, Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 664,550.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 114.564.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CAMECO CORPORATION, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office in 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3,

here duly represented by Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Saskatoon on February 8, 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration**Art. 1. Form and name**

There is hereby established by the subscriber and all those who will become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CAMLUX A (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, of

the board of managers of the Company (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a sole manager only).

2.2. The registered office of the Company may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or as the case may be of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of a private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited period of time.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars (USD 664,550.-) represented by 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares in registered form with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B man-

ager(s) are appointed and dismissed by the general meeting of partners acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

7.2. Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company.

7.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

7.4. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing (by letter or facsimile or any other means of communication, including e-mail) of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing (by letter or facsimile or any other means of communication, including e-mail) another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager if only one manager has been appointed, or by the joint signatures of at least one A manager, together with at least one B manager, for amounts up to USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars) (or its foreign currency equivalent) and by the joint signatures of any two A managers for amounts over USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars) (or its currency equivalent), if more than one manager has been appointed or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The manager(s) assume, by reason of its/their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by it/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. Any regularly constituted meeting of the partners of the Company shall represent the entire body of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any act relating to all operations of the Company. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to its ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or any other means of communication, including e-mail, to represent it at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners may be taken without a meeting, by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by facsimile or any other means of communication, including e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of the partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not to be partners, appointed by a resolution of the general meeting of partners which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partners or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the sole partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

Thereupon CAMECO CORPORATION, prenamed and represented as stated above, declares to have subscribed to the entire share capital of the Company and to have fully paid up all thirteen thousand two hundred and ninety-one shares (13,291) by way of a contribution in kind (the Contribution) consisting of eight hundred ten thousand four hundred and six shares (810,406) without par value (the Shares) in CAMECO LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.998, with the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the shares of the Company being transferred to a share premium account of the Company.

It results from the certificate issued on February 8, 2006 by the management of CAMECO LUXEMBOURG S.A., as of the date of such certificate:

- CAMECO CORPORATION is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- CAMECO CORPORATION is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of CAMECO LUXEMBOURG S.A., the Shares are freely transferable;
- on February 8, 2006, the Shares are worth at least USD 6,645,329.20, this estimation being based on generally accepted accounting principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of CAMECO LUXEMBOURG S.A., after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company, as a result of its incorporation, are estimated at approximately four thousand nine hundred (4,900.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

The sole partner representing the entire share capital has forthwith taken the following resolutions:

1) The registered office of the Company is established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at five. The sole partner appoints as managers of the Company for an unlimited period:

(i) Mr William Lawrence Murphy, born on November 17, 1950 in Sussex, New Brunswick (Canada), having his professional address in Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, Switzerland, as manager A;

(ii) Mr Gerhard Glattes, born on September 22, 1939, in Marburg, Germany, having his professional address in Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, Switzerland as manager A;

(iii) Mr Randall Joseph Belosowsky, born on November 19, 1963, in Saskatoon, Canada, having his professional address 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, S7M 1J3 Canada, as manager A;

(iv) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as manager B; and

(v) Mr Peter Bun, born on August 26, 1969 in Tilburg (The Netherlands), having its professional address in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as manager B.

3) Following the completion of the incorporation meeting of the Company, to set:

a. to grant special power of attorney, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Company's sole signature (the Attorney), in order to represent the Company at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be denominated CAM-LUX B (the Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on or around February 10, 2006 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:

I. to determine the purpose of the Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

II. to subscribe 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares with a par value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, representing the entire share capital of the Subsidiary that will thus amount to USD 664,550.- (six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars) by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, whereby the surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind is to be transferred to a share premium account of the Company; and

III. following the completion of the incorporation meeting of the Subsidiary, to set:

1) to appoint the board of managers of the Subsidiary composed of 5 members and so appoint, for an indefinite period:

- Mr William Lawrence Murphy as manager A;
- Mr Gerhard Glattes as manager A;
- Mr Randall Joseph Belosowsky as manager A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. as manager B; and
- Mr Peter Bun as manager B.

2) to set the registered office of the Subsidiary at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

b. to grant special power of attorney, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Subsidiary's sole signature (the Attorney), in order to represent the Subsidiary at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be denominated CAM-LUX C (the Second Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on or around February 10, 2006 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:

I. to determine the purpose of the Second Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

II. to subscribe 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares with a par value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, representing the entire share capital of the Second Subsidiary that will thus amount to USD 664,550.- (six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars) by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, whereby the surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind is to be transferred to a share premium account of the Company; and

III. following the completion of the incorporation meeting of the Second Subsidiary, to set:

1) to appoint the board of managers of the Second Subsidiary composed of 5 members and so appoint, for an indefinite period:

- Mr William Lawrence Murphy as manager A;
- Mr Gerhard Glattes as manager A;
- Mr Randall Joseph Belosowsky as manager A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. as manager B; and
- Mr Peter Bun as manager B.

2) to set the registered office of the Second Subsidiary at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

c. to grant special power of attorney, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY, acting under the Second Subsidiary's sole signature (the Attorney), in order to represent the Second Subsidiary at the incorporation meeting of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be denominated CAMLUX D (the Third Subsidiary), and which will take place in Luxembourg, in front of notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on or around February 10, 2006 or any subsequent date or hour thereafter in order to resolve on the following agenda:

I. to determine the purpose of the Third Subsidiary and the setting of its articles of association (in the form attached);

II. to subscribe 13,291 (thirteen thousand two hundred and ninety-one) shares with a par value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, representing the entire share capital of the Third Subsidiary that will thus amount to USD 664,550.- (six hundred sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars) by a contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, whereby the surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind is to be transferred to a share premium account of the Company; and

III. following the completion of the incorporation meeting of the Third Subsidiary, to set:

1) to appoint the board of managers of the Third Subsidiary composed of 5 members and so appoint, for an indefinite period:

- Mr William Lawrence Murphy as manager A;
- Mr Gerhard Glattes as manager A;
- Mr Randall Joseph Belosowsky as manager A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. as manager B; and
- Mr Peter Bun as manager B.

2) to set the registered office of the Third Subsidiary at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Capital duty

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring more than 65% of the shares in CAMECO LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAMECO CORPORATION, une société de droit canadien, ayant son siège social au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3;

ici représentée par Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Saskatoon, le 8 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts suivants (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tout ceux qui deviendront par la suite propriétaires des parts sociales émises ci-après une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAMLUX A (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant unique, ou le cas échéant en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance (tel qu'utilisé dans ces Statuts, le «conseil de gérance» signifie le gérant unique si ledit conseil de gérance est composé d'un seul gérant).

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts (tel qu'utilisé dans ces Statuts, l'«assemblée générale des associés» signifie l'associé unique s'il n'y a pas plus d'un associé).

2.3. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société pourra être dissoute, à quelque moment que ce soit, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise comme en matière de modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars US (USD 664.550,-), représenté par treize mille deux cent quatre-vingt-onze (13.291) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

7.2. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B, agissant conjointement, ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société.

7.3. Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

7.4. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants. Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Une telle résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier, ou téléfax, ou par tout autre moyen de communication, y compris par courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit (par courrier, ou téléfax, ou par tout autre moyen de communication, y compris par courrier électronique) un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature de son gérant unique le cas échéant, ou par la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B pour les montants jusqu'à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars US) (ou son équivalent dans une autre devise) ou par la signature conjointe de deux gérants A pour les montants supérieurs à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars US) (ou son équivalent dans une autre devise), en cas de pluralité de gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Chaque assemblée générale des associés régulièrement constituée représente la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, élaborer ou ratifier tout acte en relation avec toutes les opérations de la Société. Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication y compris par courrier électronique toute autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, ou par tout autre moyen de communication y compris par courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre en original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis pour approbation aux associés dans les six mois après la fin de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) il a été obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, CAMECO CORPORATION, précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité du capital social de la Société et libérer la totalité des treize mille deux cent quatre-vingt-onze (13.291) parts sociales par un apport en nature (l'Apport) consistant en 810.406 (huit cent dix mille quatre cent six) actions sans valeur nominale (les Actions) de CAMECO LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.998, le surplus entre la valeur de l'apport en nature et les parts sociales de la Société étant transféré au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat émis le 8 février 2006 par la gérance de CAMECO LUXEMBOURG S.A., qu'à la date dudit certificat:

- CAMECO CORPORATION est le propriétaire des Actions;
 - les Actions sont entièrement libérées;
 - CAMECO CORPORATION est seul titulaire des Actions et possède le pouvoir de disposer des Actions;
- les actions ne sont pas affectées par un gage ou usufruit quel qu'il soit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit quel qu'il soit sur les Actions et les Actions ne sont sujettes à aucun attachement;
- il n'existe aucun droit de pré-emption ou autres droits quels qu'ils soient par lesquels une personne quelle qu'elle soit pourrait demander à ce que que les Actions lui soient transférées;
 - d'après le droit luxembourgeois et les Statuts, les Actions sont librement cessibles;
 - au 8 février 2006, les Actions valent au moins USD 6.645.329,20, cette estimation étant fondée sur des principes comptables généralement acceptés.

Ce certificat et une copie du bilan de CAMECO LUXEMBOURG S.A., après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ quatre mille neuf cents (4.900,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq. L'associé unique nomme en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) M. William Lawrence Murphy, né le 17 novembre 1950 à Sussex, New Brunswick (Canada), ayant son adresse professionnelle à Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, Suisse, en tant que gérant A;

(ii) M. Gerhard Glattes, né le 22 septembre 1939, à Marburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, Suisse en tant que gérant A;

(iii) M. Randall Joseph Belosowsky, né le 19 novembre 1963, à Saskatoon, Canada, ayant son adresse professionnelle au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, S7M 1J3 Canada, en tant que gérant A;

(iv) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B; et

(v) M. Peter Bun, né le 26 août 1969 à Tilburg (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B.

3) Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Société, décider de:

a. donner un pouvoir spécial de représentation, avec entier pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY, agissant sous la seule signature de la Société (le Mandataire), afin de représenter la Société à l'assemblée générale de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui aura pour dénomination CAMLUX B (la Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le ou autour du 10 février 2006 ou toute date ou heure ultérieure afin de décider de l'ordre du jour suivant:

I. déterminer l'objet de la Filiale et fixer ses statuts (sous la forme attachée);

II. souscrire 13.291 (treize mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, représentant la totalité du capital social de la Filiale qui aura ainsi un montant de USD 664.550,- (six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars US) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société, par lequel le surplus entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature est à transférer au compte prime d'émission de la Société; et

III. Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Filiale, décider:

1) de nommer le conseil de gérance de la Filiale qui se compose de 5 membres et donc nommer, pour une durée illimitée:

- M. William Murphy, en tant que gérant A;
- M. Gerhard Glattes, en tant que gérant A;
- M. Randall Joseph Belosowsky, en tant que gérant A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en tant que gérant B; et
- M. Peter Bun, en tant que gérant B.

2) de fixer le siège social de la Filiale à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

3) de donner un mandat spécial de représentation, avec entier pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY, agissant sous la seule signature de la Filiale (le Mandataire), afin de représenter la Filiale à l'assemblée générale de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui aura pour dénomination

CAMLUX C (la Seconde Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le ou autour du 10 février 2006 ou toute date ou heure ultérieure afin de décider de l'ordre du jour suivant:

I. déterminer l'objet de la Seconde Filiale et détermination de ses statuts (sous la forme attachée);

II. souscrire 13.291 (treize mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, représentant la totalité du capital social de la Seconde Filiale qui aura ainsi un montant de USD 664.550,- (six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars US) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société, par lequel le surplus entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature est à transférer au compte prime d'émission de la Société; et

III. Après la réalisation de l'assemblée générale de constitution de la Seconde Filiale, décider:

1) de nommer le conseil de gérance de la Seconde Filiale qui se compose de 5 membres et donc nommer, pour une durée illimitée:

- M. William Lawrence Murphy, en tant que gérant A;
- M. Gerhard Glattes en tant que gérant A;
- M. Randall Joseph Belosowsky, en tant que gérant A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en tant que gérant B; et
- M. Peter Bun en tant que gérant B.

2) de fixer le siège social de la Seconde Filiale à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et

3) de donner un mandat spécial de représentation, avec entier pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY, agissant sous la seule signature de la Seconde Filiale (le Mandataire), afin de représenter la Seconde Filiale à l'assemblée générale de constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui aura pour dénomination CAMLUX D (la Troisième Filiale), et qui aura lieu à Luxembourg, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le ou autour du 10 février 2006 ou toute date ou heure ultérieure afin de décider de l'ordre du jour suivant:

I. déterminer l'objet de la Troisième Filiale et détermination de ses statuts (sous la forme attachée);

II. souscrire 13.291 (treize mille deux cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, représentant la totalité du capital social de la Seconde Filiale qui aura ainsi un montant de USD 664.550,- (six cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante dollars US) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société, par lequel le surplus entre la valeur nominale des parts sociales et la valeur de l'apport en nature est à transférer au compte prime d'émission de la Société; et

III. Après la tenue de l'assemblée générale de constitution de la Troisième Filiale, décider:

1) de nommer le conseil de gérance de la Troisième Filiale qui se compose de 5 membres et donc nommer, pour une durée illimitée:

- M. William Lawrence Murphy en tant que gérant A;
- M. Gerhard Glattes en tant que gérant A;
- M. Randall Joseph Belosowsky en tant que gérant A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en tant que gérant B; et
- M. Peter Bun en tant que gérant B.

2) de fixer le siège social de la Troisième Filiale à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société acquérant plus de 65% des actions de CAMECO LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021773/230/648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

DOKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 114.293.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man);
- 2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de DOKS S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société ZYBURN LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Harion, sous-directeur de banque, né à Bouzonville (France), le 9 août 1951, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2006, vol. 535, fol. 64, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2006.

J. Seckler.

(018710/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.**Enseigne commerciale: HAIR-COIF.**

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916212//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.**Enseigne commerciale: HAIR-COIF.**

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916211//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.**Enseigne commerciale: HAIR-COIF.**

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916208//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.**Enseigne commerciale: HAIR-COIF.**

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916204//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: HAIR-COIF.

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916202//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: HAIR-COIF.

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916200//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

COIFFURES DUMONT S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: HAIR-COIF.

Siège social: B-6120 Nalines, 42, rue de Fontenelle.

Siège de la succursale: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 107.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2006.

COIFFURES DUMONT S.A.

J.L. Dumont

Administrateur-Délégué

(916199//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 février 2006.

KPMG GLOBAL ADVISORY SUPPORT, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.565.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of February.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company KPMG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which registered office is in Luxembourg, registered with the Registrar of Commerce and Companies for Luxembourg, under the number B 103.065,

duly represented by Mr Carlo Jentgen, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 2nd February 2006.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing person and by the notary will remain attached to the present deed and be filed together with it with the registration authorities.

Such declarant, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

Chapter I. Form, Name, Corporate Object, Registered Office, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, and in particular the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended, as well as the present articles, under the name of KPMG GLOBAL ADVISORY SUPPORT (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Corporate Object. The object of the Company is the development, monitoring and supervision of projects and to establish liaisons of co-ordination and co-operation between the members of the international KPMG network who run their business in the area of «Advisory» in its broadest sense.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may in particular take participations in any companies which run a similar or complementary business.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of its members.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased in one or several times by the issue of new units that represent contributions in assets other than cash or in cash by virtue of a resolution of the general meeting of members.

The new units must be fully paid in and all subscribed when issued.

The general meeting of members may also decide to decrease the share capital whatever the reason is and of whatever kind, in particular through a reimbursement to the members, by redemption of units or a decrease of the par value or the number of units, subject to the relevant legal dispositions.

Art. 6. Transfer of Units. The transfer of units to members or non-members is subject to prior consent given in a general meeting by the majority of members representing at least three quarters of the share capital.

In the case of the death of a member, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Art. 8. Rights of Units. Each unit entitles its owner to one vote as well as a share in the capital of the Company.

The general meeting of members decides independently upon the rights of each member in the profits, reserves and latent surplus values, without that these rights are necessarily proportional to the number of units held by each member.

Chapter III. Management

Art. 9. Board of managers. The Company shall be managed by a board of managers of at least two managers appointed for an indefinite time by the general meeting of members.

The managers are removable ad nutum by the members.

Art. 10. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 11. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Art. 12. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 13. Representation. The Company shall be bound by the signature of a single manager or the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 14. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Chapter IV. General Meetings of Members

Art. 15. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

The resolutions at a meeting of members duly convened are only validly passed if taken by the members representing more than fifty percent of the share capital, except if the law or present articles require a higher majority.

The resolutions that relate to the second paragraph of article eight of the present articles as well as to the allocation of the profits to the reserves and the distribution of a dividend to the members require a unanimous vote of the members.

Except the opposed dispositions expressed hereinafter, the general meeting of members may change these articles of incorporation in all its provisions by a majority of members representing at least three quarters of the capital.

The members may only by a unanimous decision change the nationality of the Company and modify the dispositions that relate to the rules of quorum and majority applicable to the resolutions of the general meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit.

Art. 17. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are documented on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Chapter V. Financial year, Accounts, Profit allocation and Reserves

Art. 18. Financial Year. The financial year of the Company begins on the first day of October of each year and terminates on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 19. Annual Accounts. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 20. Profit Allocation, Reserves. The members shall decide, by circular resolution or in a general meeting, upon the approval of the annual accounts and the distribution and allocation of the available profit.

Chapter VI. Winding-up, Liquidation, Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company KPMG, S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on September 30, 2006.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

2) The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mister John Li How Cheong, chartered accountant («réviseur d'entreprises»), born in Port Louis (Mauritius), on 27 September 1960, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;
- Mister Alain Picquet, consultant, born in Waremme (Belgium), on 25 June 1961, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;
- Mister Jörg Hashagen, consultant, born in Bremen (Germany), on 7 April 1957, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

3) The Board of Managers is authorised to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to Mister Jörg Hashagen.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société KPMG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.065,

dûment représentée par Monsieur Carlo Jentgen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 février 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de KPMG GLOBAL ADVISORY SUPPORT, société à responsabilité limitée (dénommée ci-après la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet le développement, le suivi et la supervision de projets et d'établir des liens de coordination et de coopération entre les entités affiliées directement ou indirectement au réseau international KPMG et qui exercent leur activité dans le domaine «Advisory» au sens le plus large.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles, en représentation d'apports en nature ou en espèces en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés.

Les parts sociales nouvelles doivent être entièrement libérées et toutes réparties lors de leur création.

L'assemblée générale extraordinaire pourra aussi décider la réduction du capital social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un remboursement aux associés, d'un rachat de parts ou d'une réduction du montant nominal ou du nombre de parts, le tout dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Les parts sociales ne sont cessibles, que ce soit entre associés ou non, que moyennant accord préalable donnée en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

En cas de décès d'un associé, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés.

Art. 8. Droits des Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit de vote ainsi qu'une quote-part dans le capital social.

L'assemblée des associés pourra décider librement des droits de chaque associé dans les bénéfices, réserves et plus-values latentes, sans que ces droits ne soient nécessairement proportionnels au nombre de parts détenues par chaque associé.

Chapitre III. Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société sera administrée par un conseil de gérance d'au moins deux gérants nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les gérants sont révocables ad nutum par les associés.

Art. 10. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 11. Procès-verbal des Réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Art. 12. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée par la signature d'un seul gérant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 14. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Chapitre IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Les décisions des assemblées générales des associés régulièrement convoquée ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts ne stipulent la nécessité d'une majorité supérieure.

Les décisions relatives au deuxième paragraphe de l'article 8 des présents statuts ainsi que celles relatives à l'affectation des bénéfices aux réserves et à la distribution d'un dividende aux associés, requièrent l'unanimité des voix des associés.

Sauf les dispositions contraires ci-après exprimés, l'assemblée générale peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les modifications sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société et modifier les dispositions relatives aux règles de quorum et de majorité applicables aux décisions de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 16. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part.

Art. 17. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices, Réserves

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 19. Comptes Annuels. Les comptes annuels seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 20. Répartition des Bénéfices, Réserves. Les associés décideront, soit par décision circulaire, soit en assemblée générale de l'approbation des comptes annuels et de la répartition et affectation du bénéfice disponible.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société KPMG, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 30 septembre 2006.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Li How Cheong, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 27 septembre 1960, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;

- Monsieur Alain Picquet, consultant, né à Waremme (Belgique), le 25 juin 1961, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;

- Monsieur Jörg Hashagen, consultant, né à Bremen (Allemagne), le 7 avril 1957, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

3) Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jörg Hashagen, prénommé.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Jentgen, A. Schwachtgen.

48840

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 27CS, fol. 80, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(021774/230/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FINRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.521.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée IMMOBILIARE VIOLA, S.r.l., ayant son siège social à I-50054 Fucecchio, Via Fermi 1,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorrucci, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 janvier 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée FINRO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 83.521, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 août 2001, publié au Mémorial C n° 156 du 29 janvier 2002;

- que le capital social de la Société est fixé à 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

- que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

J. Delvaux.

(023193/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

AQUEDUCT CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 112.631.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of the month of January.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies und Section B, number 9.164, (the «Shareholder»), here represented by:

Mr Manfred Muller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18 January 2006 in Luxembourg.

Said proxy, signed by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of the Société à responsabilité limitée AQUEDUCT CAPITAL, S.à r.l., having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 6, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.631 (the «Company»); the articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of ninety thousand Great Britain Pounds (GBP 90,000.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-), divided into ten (10) shares having a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-), to one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000.-), divided into one hundred (100) shares having a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-).

2. To issue, together with a share premium in the aggregate amount of fourteen million nine hundred ten thousand Great Britain Pounds (GBP 14,910,000.-), ninety (90) new shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for all these ninety (90) new shares and to accept payment in full for each such new share, together with the aggregate share premium of fourteen million nine hundred ten thousand Great Britain Pounds (GBP 14,910,000.-), by a contribution in cash by DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., to allocate these new shares to the contributor in consideration of such contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5, first paragraph, of the articles of association to reflect the resolutions to be taken under the items 1) to 3) of the agenda.

5. Miscellaneous.

Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of ninety thousand Great Britain Pounds (GBP 90,000.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-), divided into ten (10) shares having a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-), to one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000.-), divided into one hundred (100) shares having a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to issue, together with a share premium in the aggregate amount of fourteen million nine hundred ten thousand Great Britain Pounds (GBP 14,910,000.-), ninety (90) new shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared Mr Manfred Muller, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholder, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder for ninety (90) new shares and to make payment in full for the par value of each such new share thus subscribed together with the above mentioned share premium by a contribution in cash in an aggregate amount of fifteen million Great Britain Pounds (GBP 15,000,000.-) (the «Contribution»).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount fifteen million Great Britain Pounds (GBP 15,000,000.-) is now at the disposal of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolves to accept the subscription of these ninety (90) new shares as well as the full payment of each such new share, together with the share premium thereon, by means of the Contribution, to allot these shares to the Shareholder in consideration of the Contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Company's articles of association, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate Capital (first paragraph). «The issued capital of the Company is set at one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (EUR 1,000.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two hundred twenty-four thousand five hundred Euro (224,500.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunzehnten Tag des Monats Januar.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B, Nummer 9.164, (der «Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Manfred Muller, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Luxemburg, am 18. Januar 2006.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beifügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass er der Alleingesellschafter der Société à responsabilité limitée AQUEDUCT CAPITAL, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg ist, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 6. Dezember 2005, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht worden ist, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.631 (die «Gesellschaft»); die Satzung der Gesellschaft ist bisher noch nicht abgeändert worden.

Der Gesellschafter, vertreten wie weiter oben angeführt, ist ausführlich über die Beschlüsse informiert, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

Agenda

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von neunzigtausend Pfund Sterling (GBP 90.000.-), sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von zehntausend Pfund Sterling (GBP 10.000.-), eingeteilt in zehn (10) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Pfund Sterling (GBP 1.000.-), auf einhunderttausend Pfund Sterling (GBP 100.000.-), eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Pfund Sterling (GBP 1.000.-) erhöht wird.

2. Ausgabe, zusammen mit einem Emissionsaufgeld von insgesamt vierzehn Millionen neuhundertzehntausend Pfund Sterling (GBP 14.910.000.-), von neunzig (90) neuen Gesellschaftsanteilen, die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

3. Annahme der Zeichnung dieser neunzig (90) neuen Gesellschaftsanteile, sowie Annahme der vollständigen Einzahlung jedes dieser Gesellschaftsanteile und dem Emissionsaufgeld von insgesamt vierzehn Millionen neuhundertzehntausend Pfund Sterling (GBP 14.910.000.-) durch eine Geldeinlage der DEUTSCHE BANK LUXEMBURG S.A., Zuteilung dieser neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile an die einbringende Partei als Gegenleistung für die obengenannte Geldeinlage und Bestätigung der Gültigkeit der Kapitalerhöhung.

4. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, des Gesellschaftsvertrags, um die gemäß den Agendapunkten 1) bis 3) zu treffenden Beschlüsse wiederzugeben.

5. Sonstiges.

Der Gesellschafter hat den Notar gebeten, folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von neunzigtausend Pfund Sterling (GBP 90.000.-), sodass das Kapital von seinem jetzigen Betrag von zehntausend Pfund Sterling (GBP 10.000.-), eingeteilt in zehn (10) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Pfund Sterling (GBP 1.000.-), auf einhunderttausend Pfund Sterling (GBP 100.000.-), eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Pfund Sterling (GBP 1.000.-) erhöht wird.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Ausgabe, zusammen mit einem Emissionsaufgeld von insgesamt vierzehn Millionen neuhundertzehntausend Pfund Sterling (GBP 14.910.000.-), von neunzig (90) neuen Gesellschaftsanteilen, die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Einzahlung

Daraufhin ist erschienen, M^e Manfred Muller, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter des Gesellschafters, aufgrund derselben Vollmacht wie eingangs erwähnt.

Der Komparent erklärt, im Namen und für Rechnung des Gesellschafters neunzig (90) neu ausgegebene Gesellschaftsanteile zu zeichnen und den Nennwert aller dieser neuen Geschäftsanteile zuzüglich des Gesamtbetrages des oben erwähnten Emissionsaufgeldes voll einzuzahlen, und zwar mittels einer Geldeinlage in Höhe von insgesamt fünfzehn Millionen Pfund Sterling (GBP 15.000.000,-) (die «Geldeinlage»).

Der Nachweis der Einzahlung des Gesamtbetrages von fünfzehn Millionen Pfund Sterling (GBP 15.000.000,-) ist dem amtierenden Notar erbracht worden und dieser Betrag steht der Gesellschaft nunmehr zur Verfügung.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Zeichnung der neunzig (90) neuen Gesellschaftsanteile anzunehmen sowie die vollständige Einzahlung jedes dieser Gesellschaftsanteile zuzüglich des Emissionsaufgeldes durch die Geldeinlage anzunehmen, diese neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile der einbringenden Partei als Gegenleistung für die Geldeinlage zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Vierter Beschluss

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse beschliesst der Gesellschafter Artikel 5, Absatz 1, des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft abzuändern, der wie folgt lauten wird:

Art. 5, Absatz 1. «Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Pfund Sterling (GBP 100.000,-) und ist in einhundert (100) Gesellschaftsanteile eingeteilt, jeder mit einem Nennwert von eintausend Pfund Sterling (GBP 1.000,-), die sämtlich voll eingezahlt sind».

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweihundertvierundzwanzigtausendfünfhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist und von einer deutschen Fassung gefolgt wird; auf Anfrage der erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen den beiden Fassungen, überwiegt die Englische Fassung.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Muller, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 24. Januar 2006, Band 901, Blatt 13, Feld 10. – Erhalten 218.541,34 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, le 21 février 2006.

J.-J. Wagner.

(020439/239/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

AQUEDUCT CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 112.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2006.

J.-J. Wagner.

(020440/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.506.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL EUROPE, a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.506, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 10 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 31 August 2004 under number 881. The articles of incorporation of the Corporation have been amended pursuant to a notarial deed of 28 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 13 January 2005 under number 37.

The meeting was opened at 10.40 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the date of the annual general meeting.

2.- Amendment of the article 14 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take place on the last Wednesday of March at 11.30 a.m.

As a consequence, the third paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of March at 11.30 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES GLOBAL EUROPE ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.506, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 881 du 31 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 13 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification de l'article 14 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 11.30 heures.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 11.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

F. Baden.

(022199/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022200/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES GLOBAL PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.799.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL PARTICIPATIONS, a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.799, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 17 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 22 September 2004 under number 941. The articles of incorporation of the Corporation have been amended pursuant to a notarial deed of 28 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 14 January 2005 under number 41.

The meeting was opened at 10.20 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the date of the annual general meeting.

2.- Amendment of the article 14 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take on place the last Wednesday of March at 10.00 a.m.

As a consequence, the third paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of March at 10.00 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES GLOBAL PARTICIPATIONS ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.799, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 22 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 14 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification de l'article 14 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 10.00 heures.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022201/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES GLOBAL PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022203/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**VIENNA IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. APAX 1, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.870.

In the year two thousand six, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597, (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Mrs Nathalie Campello, Juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole actual shareholder of APAX 1, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 20th December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company in VIENNA IV, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination VIENNA IV, S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to remove the second part of the sentence of article 7.4 §4.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of the second part of the sentence of article 7.4 §4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording: «7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.»

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., dont le siège social est sis au 15 Portland Place, London W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Mademoiselle Nathalie Campello, Juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est l'Associé Unique de la société APAX 1, S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en VIENNA IV, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination sociale VIENNA IV, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la deuxième partie de la phrase du quatrième paragraphe de l'article 7.4 des statuts.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la deuxième partie de la phrase du quatrième paragraphe de l'article 7.4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.»

Frais - Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 151S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2006.

P. Bettingen.

(023218/202/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

**VIENNA IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. APAX 1, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2006.

P. Bettingen.

(023219/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

SES GLOBAL AFRICA, Société Anonyme.
Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.505.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL AFRICA, a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.505, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 10 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 31 August 2004 under number 880. The articles of incorporation of the Corporation have been amended at several times and for the last time pursuant to a notarial deed of 21 December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 10 May 2005 under number 428.

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the date of the annual general meeting.

2.- Amendment of the article 14 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take place on the last Wednesday of March at 10.30 a.m.

As a consequence, the third paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of March at 10.30 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES GLOBAL AFRICA ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.505, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 880 du 31 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 10 mai 2005.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification de l'article 14 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 10.30 heures.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 10.30 heures»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022206/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES GLOBAL AFRICA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022207/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES ASTRA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES ASTRA ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.589, constituée suivant acte notarié du 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 93 du 2 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 14 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification de l'article 18 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée se réunit annuellement le dernier mercredi du mois de mars à 11.00 heures ou, si ce jour est un jour férié, le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022264/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES ASTRA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 22.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022266/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.625.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 57.625, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 1997 under number 125. The articles of incorporation of the Corporation have been amended at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2001 under number 658.

The meeting was opened at 9.40 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

48852

Agenda:

- 1.- Amendment of the date of the annual general meeting.
- 2.- Amendment of the article 9 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take place on the last Wednesday of March at 8.00 a.m.

As a consequence, the first paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of March at 8.00 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.625, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 14 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 21 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification de l'article 9 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 8.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 8.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022292/200/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022293/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

BAY BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.718.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 février 2006, à 10h00

Décisions

- de procéder au remplacement des administrateurs suivants: Monsieur Xavier Kalt, Monsieur Stéphane Biver et Madame Dana Prikaszka;

- de nommer les personnes suivantes à la fonction d'administrateur:

Monsieur Robert Wuest, administrateur de sociétés, né à Colmar le 15 février 1946, demeurant à F-67560 Rosheim, Chemin de la Fischhutte, 12;

Madame Céline Hunsinger, épouse Wuest, administrateur de sociétés, née à Colmar le 29 avril 1945, demeurant à F-67750 Rosheim, Chemin de la Fischhutte, 12;

Monsieur Olivier Bic, consultant, né à Nancy le 17 octobre 1966, demeurant à L-5835 Alzingen, Hondsbreck, 7.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin le 20 février 2012;

- de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Marc Faber dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 42.166.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin le 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022840/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

48854

SUCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R. C. Luxembourg B 19.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 mars 2006

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot Schwertzer, commerçant, demeurant à Schrassig;

M. Yves Sunnen, viticulteur, demeurant à Remerschen;

M. Guy Schemel, agent en douane, demeurant à Schengen.

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration

élit M. Yves Sunnen Président,

élit Administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer,

nomme M. Jean-Yves Colson Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, pour des obligations ne dépassant pas 125.000 EUR, ou par les signatures conjointes de trois administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 12.500 EUR par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extrait conforme

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022745//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

SUCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R. C. Luxembourg B 19.755.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

SUCO S.A.

Signature

(022747//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

SES GLOBAL LATIN AMERICA, Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.885.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL LATIN AMERICA, a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.885, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 10 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 27 September 2004 under number 959. The articles of incorporation of the Corporation have been amended pursuant to a notarial deed of 21 December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 10 May 2005 under number 428.

The meeting was opened at 10.10 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the date of the annual general meeting.

2.- Amendment of the article 14 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take place on the last Wednesday of March at 9.30 a.m.

As a consequence, the third paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of March at 9.30 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES GLOBAL LATIN AMERICA ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.885, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 959 du 27 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 10 mai 2005.

L'Assemblée est ouverte à dix heures dix sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification de l'article 14 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 9.30 heures.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 9.30 heures.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022296/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES GLOBAL LATIN AMERICA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022299/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.567.

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée FALDO HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.567,

constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 24.164, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par décision de l'assemblée générale du 28 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 80371.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la société a émis un emprunt obligataire et qu'en date du 9 janvier 2006 l'Assemblée des Obligataires a approuvé la modification des Statuts de la société.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 3 des statuts, relatifs à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, afin d'adopter un nouvel objet social et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'Assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 1^{er} février 2006.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, Ch. Velle, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 27CS, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

J. Delvaux.

(023195/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.567.

Statuts coordonnés en date du 6 février 2006, suite à l'acte n° 50 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(023197/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

SES ASTRAnet S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 57.624.

In the year two thousand six, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES ASTRAnet S.A., a société anonyme having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 57.624, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 1997 under number 125. The articles of incorporation of the Corporation have been amended at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 13 May 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 31 July 2004 under number 786.

The meeting was opened at 9.50 a.m. with Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, residing in Newel (Germany) in the chair,

who appointed as secretary Anne-Christel Bailly, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the date of the annual general meeting.
- 2.- Amendment of the article 9 of the Articles of Incorporation.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the date of the annual general meeting which will now take place on the last Wednesday of March at 8.30 a.m.

As a consequence, the first paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation is modified and will now have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of March at 8.30 a.m.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES ASTRAnet S.A. ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.624, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 14 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 du 31 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures cinquante sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification de l'article 9 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de mars à 8.30 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 8.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, A.-Ch. Bailly, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

F. Baden.

(022302/200/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SES ASTRAnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(022304/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VERTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 50.977.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 février 2006

En date du 27 février 2006, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De renouveler le mandat des personnes suivantes:

Monsieur David Payne, né le 26 juillet 1971 au Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle au 555 Christian Road, P.O. Box 310, Middlebury, CT 06762-0310, U.S.A.,

Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur Markell Fluckiger, né le 22 septembre 1959 en Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 555 Christian Road, P.O. Box 310, Middlebury, CT 06762-0310, U.S.A.,

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'aux assemblées générales ordinaires annuelles des actionnaires de la Société devant se tenir en 2006 et en 2007.

- De ne pas renouveler le mandat de KPMG AUDIT, Société Civile.

- De nommer ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'aux assemblées générales ordinaires annuelles des actionnaires de la Société devant se tenir en 2006 et en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

VERTIME S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022769/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLANFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 153 du 9 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 850 du 6 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Elena Latorre, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Celso Gomes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg à l'Italie et adoption de la nationalité italienne.
- 2.- Modification de l'article premier des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé à I-42100 Reggio Emilia, Via Borsellino n° 22.
- 3.- Modification de la dénomination en RR INTERNATIONAL, S.r.l.
- 4.- Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
- 5.- Nomination d'un administrateur unique.
- 6.- Pouvoirs à conférer à Monsieur Corrado Mussini, I-42100 Reggio Emilia, Via Borsellino, n° 22, pour représenter la Société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
- 7.- Adoption des statuts selon la législation italienne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société en Italie, à Reggio Emilia, sans dissolution préalable de la Société et de changer la nationalité de la Société qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I-42100 Reggio Emilia, Via Borsellino n° 22.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en RR INTERNATIONAL, S.r.l. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

Monsieur Ing. Albarelli Giannicola, né le 8 décembre 1967 à I-Reggio Emilia, demeurant à I-San Polo d'Enza (RE), via A. De Gasperi n° 35.

Cinquième résolution

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour adopter la forme d'une société à responsabilité limitée et modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est jointe en annexe.

Sixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Corrado Mussini, I-42100 Reggio Emilia, Via Borsellino, n° 22, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à M. Roger Caurla et/ou à Mme Ana Dias pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, E. Latorre, C. Gomes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2006, vol. 435, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(023364/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

**LOMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LOMAX NETWORKS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstroos.

R. C. Luxembourg B 89.581.

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Didier Legros, gérant de société, demeurant à B-4000 Liège, 132, rue du Snapeux, ici représenté par Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beckerich, le 4 janvier 2006,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée LOMAX NETWORKS, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 529 du 20 juillet 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 5 juin 2002, publié au dit Mémorial C, numéro 1229 du 21 août 2002;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 89.581;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) euros;

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée LOMAX NETWORKS, S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont;

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstroos et de modifier en conséquence l'article 3, premier alinéa, des statuts comme suit:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Beckerich.»

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier la dénomination en LOMAX, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination LOMAX, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élevaient approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Beckerich, 27, Huewelerstroos, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Würth, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 février 2006, vol. 320, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mars 2006.

A. Holtz.

(023396/2724/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

**LOMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LOMAX NETWORKS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstroos.
R. C. Luxembourg B 89.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mars 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(023403/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

**COSMETICS GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 40.000.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 112.676.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2006 que la résolution suivante a été adoptée:

1. Monsieur Marc George Ledingham Rachman, né le 4 avril 1958 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R OAG, Angleterre, est nommé en qualité de gérant supplémentaire de la Société avec effet au jour de la présente assemblée générale;

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Emmanuela Brero;
- Mme Delphine Tempé;
- M.Stef Oostvogels;
- M. Marc Rachman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022752/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 1,875,259,025.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand and six, the fourteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 85.550 (the Company). The Company has been incorporated on 20 December 2001 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 675 of 2 May 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 December 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. ARBOUR SQUARE BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, the Netherlands, owner of 71,597,148 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 13 February 2006; and

2. WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 85.092, owner of 2,849,133 class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 February 2006.

The parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to hereafter as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 74,446,281 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- each in the share capital of the Company amounting to EUR 1,875,259,025.-.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that had started on 16 March 2005 on 28 February 2006, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be the last day of February each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that (i) the financial year of the Company that had started on 16 March 2005 shall close on 28 February 2006 and that (ii) the date of the closing of the Company's financial year shall be the last day of February each year rather than 20 November.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st March each year and ends on the last day of February of the following year.».

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2001 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 675 du 2 mai 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 décembre 2005 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. ARBOUR SQUARE BV, une société constituée sous le droit des Pays-Bas, avec siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 71.597.148 parts sociales ordinaires de catégorie A et 564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 13 février 2006; et

2. WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.092, détentrice de 2.849.133 parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 février 2006.

Les parties reprises sous les points 1^{er}. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 74.446.281 parts sociales ordinaires de catégorie A et 564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 1.875.259.025,-.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 16 mars 2005 au 28 février 2006, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le dernier jour de février de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications;

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 16 mars 2005 sera clôturé le 28 février 2006 et que (ii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le dernier jour de février de chaque année plutôt que le 20 novembre.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.».

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2006.

H. Hellinckx.

(024171/242/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.